



Ecole Dominique Savio. 59 160LOMME.

Siège : 21 Avenue de Mont à Camp. Entrée : 32 rue du Cœur Joyeux.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020-2021.

1. Entrées et sorties : Un seul accès : 32 Rue du Cœur Joyeux.

2. Rythme hebdomadaire : Cours répartis sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

3. Horaires

Matin

- 8H15 : Accueil dans les classes.
- 8H 30 : fermeture de la grille d'entrée dans l'école et début des cours.
- 11H30 : fin des cours et ouverture du portail.

Après-midi

- 13H15 : Accueil dans la cour (primaires).
Accueil dans les classes (maternelles).
- 13H30 : sonnerie : rassemblement des élèves par classe et début des cours.
- 16H30 : Fin des cours et ouverture du portail.

Horaires de l'étude et de la garderie

Matin : Garderie : de 7H30 à 8H15 pour tous les élèves.

Soir : Etude : 16H30 à 17H30 (primaires).

Garderie : 16H30 à 17H30 (maternelles).

Garderie : 17H30 à 18H30 précises, pour tous les élèves.

Dans l'intérêt de tous, et surtout dans l'intérêt de votre enfant, ces horaires sont à respecter ! A savoir : toute heure entamée est comptée au tarif d'une heure occasionnelle, c'est-à-dire : 3,00 €.

4. Absences et obligation scolaire

Toute absence dans les classes primaires doit être notifiée par un justificatif écrit des parents. Les motifs légitimes prévus par la loi (article L.131-8 du Code de l'Education) sont : « maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. »

Seuls les cas de maladie contagieuse ou les contre-indications sportives nécessitent un certificat médical.

Nous procéderons à l'éviction jusqu'à guérison complète des enfants atteints de pédiculose (poux). Surveillez régulièrement la chevelure de vos enfants et traitez sans oublier les vêtements et la literie.

La fréquentation scolaire est une obligation. Vous êtes donc priés de ne pas emmener vos enfants en vacances en dehors des périodes de vacances scolaires pour l'Académie de Lille (Zone B).

5. Médicaments et traitements médicaux

En référence à une note des services de l'Education Nationale en date du 29 décembre 1999, aucun médicament ne doit être donné à l'école (ni à la cantine).

En effet, un médicament n'est jamais totalement inoffensif et peut avoir des effets secondaires imprévisibles. De plus, les enseignants ne sont pas compétents pour administrer ces traitements. Il est le plus souvent possible d'effectuer les prises en dehors du temps scolaire. (ex : une le matin, une en rentrant de l'école et une avant de se coucher).

Tant qu'un traitement important est nécessaire, les enfants restent au domicile.

Seules les maladies chroniques (ex : asthme) peuvent faire exception dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), en lien avec l'avis du médecin traitant et du médecin scolaire, et sur la base d'un protocole clairement établi.

6. Rencontres avec les professeurs ou la directrice

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous en dehors des heures de classe. Pour ne pas perturber l'accueil et la sortie, veuillez vous contenter de communications courtes lorsque vous déposez ou reprenez votre enfant.

Une réunion d'informations est prévue en début d'année, pour chaque classe. Nous souhaitons que chaque enfant soit représenté par au moins un de ses parents.

Le droit à l'information des conjoints divorcés ou séparés sera respecté, conformément aux dispositions règlementaires en vigueur.

Pour chaque classe, nous souhaitons que deux parents d'élèves acceptent d'être **PARENT RELAIS**. Annoncez-vous lors de la réunion de parents de la classe en septembre.

7. Pochette bleue de liaison

Les circulaires, factures et autres informations seront transmises régulièrement par l'intermédiaire d'une pochette cartonnée bleue :

Mode d'emploi

- **vérifiez quotidiennement son contenu et signer.**
- **retirez et lisez** attentivement les différentes informations
- conservez les documents à la maison / rédigez au plus vite les coupons réponses attendus.

Certaines informations ne sont données qu'aux aînés.

Nous essayons de responsabiliser les enfants pour qu'ils n'oublient pas de transmettre ces informations rapidement. Nous comptons sur les parents pour les accompagner en suivant le mode d'emploi ci-dessus.

8. Réseaux sociaux et usage des outils numériques

Surveillez vos enfants dans l'usage qu'ils font de l'utilisation des réseaux sociaux.

Nous vous demandons aussi de vérifier que l'utilisation de ces moyens de communication respecte chaque personne. Il vous faut conserver la main mise sur les écrans de toutes sortes. De plus, lors des sorties scolaires, aucune photo prise par les enfants et faisant apparaître d'autres camarades ou adultes sans leur autorisation ne devra être publiée sur internet. Là aussi, nous comptons sur votre collaboration pour effectuer un contrôle parental et participer à l'éducation de l'utilisation des nouvelles technologies.

9. Matériel scolaire

Les manuels scolaires ou fichiers mis à disposition des élèves, sont fournis par l'intermédiaire de l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires).

Nouveauté : il vous faut procéder à l'inscription de votre enfant directement sur le site de l'ARBS. Le paiement sera à faire directement à l'ARBS.

Ces livres seront recouverts dès leur distribution. Ne collez pas d'adhésif sur les couvertures. Ecrivez le nom de votre enfant sur les étiquettes d'identification, en début de livre. Tout manuel rendu abîmé en fin d'année scolaire sera facturé à la famille.

L'enfant a besoin de tous ses outils, marqués à son nom.

Avec ses parents, il veillera à ne manquer de rien ; il lui faut apprendre à gérer et soigner son matériel. Avec ses parents, l'enfant a le souci de ne pas abandonner un pull, un blouson, un cache-nez, une paire de gants, une petite boîte pour le goûter...

A propos du matériel de l'école, toute dégradation sera sanctionnée par un remboursement à la charge des parents

10. Intervenants et sorties scolaires

Grâce à votre participation financière, nous sommes en mesure de faire appel à des professionnels qui interviennent auprès des élèves, en fonction du projet pédagogique en cours. Nous pouvons également utiliser cette participation pour organiser une sortie ou pour inviter à l'école une compagnie théâtrale.

Un voyage de classe d'une durée limitée à une semaine, est organisé pour les enfants du CM1 et du CM2. Le choix du thème du voyage se fait en fonction du projet pédagogique en cours.

Des petites sorties vers la piscine, dans le quartier, vers la salle de sport, vers un parc sont envisageables ou obligatoires. Celles-ci se réalisent sous la responsabilité de la directrice de l'école et de l'enseignante. Nous sollicitons parfois l'aide des parents pour nous accompagner.

11. Activités pédagogiques complémentaires

Les APC sont des temps d'Activités pédagogiques animés par les professeurs. Ces activités ont trois orientations : le soutien scolaire, l'aide au devoir et la méthodologie, le projet pédagogique. Votre école vous propose des APC ouverts à tous, 4 samedis matin dans l'année scolaire. Les autres temps d'APC se réalisent grâce à la proposition de l'enseignante. Elle organise, sur un temps horaire de son choix, une aide pour les enfants qui en ont besoin. Les parents sont libres d'accepter ou non ce temps de cours particulier.

12. Goûters

Les goûters sont autorisés le matin, pour les enfants qui n'ont pas pris leur petit déjeuner. Choisissez un goûter équilibré : du pain agrémenté, un fruit facile à manger, déjà épluché ou coupé, dans une petite boîte hermétique.

La bouteille d'eau est indispensable. Votre enfant doit la conserver dans un sac déposé au porte-manteau.

Les goûters sont interdits sur le temps de récréation de l'après-midi. Ils sont seulement autorisés pour les élèves qui restent à l'étude ou à la garderie. Ils le mangent sur la pause de 16h30 à 16h45.

13. Conduites jusque l'école et code de la route

Un seul accès : 32 Rue du Cœur Joyeux.

Nous encourageons les arrivées à l'école à pieds ! La trottinette est acceptée. Mais une fois la grille franchie, obligation de mettre pied à terre. Puis accrochage soigné sur les « crayonnages » (liaison de 2 mots : crayon + garage). Veillez à la sécurité des enfants dans la rue, par votre stationnement respectueux. Ne montez pas sur les trottoirs. Le dépôt minute sur le passage pour piéton devant l'école est interdit.

14. Fin de la journée de classe

À 16 h 30, sonne la fin des cours. Les enfants de maternelle sont confiés à leurs parents, à la porte de leur classe. Les enfants de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 sont conduits jusqu'à l'entrée de l'école. Seuls les enfants de CE2 au CM, **munis d'une autorisation, sont autorisés à repartir seuls.**

Points de vigilance à respecter : nous vous prions d'attendre d'être hors des locaux pour donner un goûter à votre enfant. Seuls les enfants restant à l'étude ou à la garderie sont autorisés à manger leur goûter dans la cour. Rappel important : ni chiens, ni cigarettes dans la cour.

15. Anglais, activité périscolaire

L'apprentissage de l'anglais se fait dès le CP. En plus de cet apprentissage, l'école propose des ateliers ludiques pour tous les enfants de l'école, dans la limite des places disponibles. **Cette année ces ateliers auront lieu le mercredi après-midi et concernent uniquement les élèves de la GS jusqu'au CM2.** Intéressés, vous êtes priés de nous retourner l'annexe jointe dans les meilleurs délais, le nombre de places étant limité. L'objectif essentiel de ces ateliers : permettre à l'enfant de lui donner une oreille « flexible » à l'écoute d'une langue étrangère. Il la découvre comme l'on découvre sa propre langue maternelle : l'écoute et la parole précédant l'écrit, par le jeu, le chant, les activités corporelles, les saynètes... Le coût de l'atelier apparaît sur la facture.

16. Vigipirate

Depuis le 7 janvier 2015, le plan Vigipirate est élevé au niveau « Alerte Attentats ». Chacun de nous a le devoir de veiller à la stricte application du contrôle d'accès et du contrôle visuel des sacs dans les écoles. Si vous avez besoin d'entrer dans l'école en dehors des heures d'ouverture, présentez-vous au visiophone. A savoir que la hauteur du visiophone correspond à la hauteur exigée par la législation. L'école assure des exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sur temps scolaire, durant lesquels s'organisent la fuite, la cache, l'immobilisation des enfants.

17. Remise des dossiers scolaires

Les résultats scolaires de votre enfant, sont mis en ligne dans le Livret Scolaire Unique (LSU), qui gardera en mémoire toute sa scolarité, du CP à la 3^{ème} (cycles 2, 3 et 4). Les professeurs y déposent des appréciations. Le LSU est transmis automatiquement au nouvel établissement qui accueille l'enfant, soit en cas de radiation, soit lors du passage au collège.

En maternelle, le cahier de réussite est remis aux familles en février et en juin.

En primaire, le bulletin est mis en ligne 3 fois dans l'année, début décembre, fin mars et fin juin.

18. Catéchèse avec la paroisse Saint Benoît de Marais

Notre caractère propre nous invite à proposer la première annonce de l'Évangile à tous les enfants. La direction diocésaine de Lille nous propose un parcours d'année, avec un fil conducteur, afin de faire découvrir à vos enfants le message de Jésus, Noël et Pâques.

Nous consacrons en moyenne, 20 minutes par semaine, à cet enseignement.

L'école propose également de suivre le parcours de catéchèse de la Paroisse. Ce parcours permet à votre enfant de s'engager dans sa vie de Chrétien. Il peut alors envisager le baptême, l'eucharistie.

Nous avons la chance d'accueillir une personne bénévole de la paroisse, qui donne de son temps pour cette découverte, dans l'enceinte de l'école, un soir par semaine, pendant une heure. Soyez attentifs lors de la distribution des circulaires de la paroisse.

Quelques temps forts de la vie des Chrétiens sont également proposés par la paroisse aux enfants de la maternelle. La communication est faite en temps et en heure.

19. Liens avec le collège

A l'issue de sa scolarité à l'École Dominique Savio, vous avez plusieurs choix pour inscrire votre enfant en 6^{ème}. Suite à la réforme du collège, mise en place en septembre 2016, le cycle III se réorganise sur les années CM1, CM2 et 6^{ème}. La concertation des professeurs du primaire et de 6^{ème} devient régulière et prend tout son sens. Les collèges de l'Enseignement Catholique qui sont nos partenaires sont « Le Collège Dominique Savio, à Lambersart » et « Le Collège Sainte Odile à Lambersart ». Cependant, votre choix peut s'élargir sur d'autres établissements de Lille ou de la métropole. L'orientation est également possible vers le Collège public de votre secteur.

Nous vous invitons à prendre contact avec le collège de votre choix, dès l'entrée en CM1. Rendez-vous aussi à leurs « Portes Ouvertes ». Vous recevrez les invitations en cours d'année.

réponse pour fin juin 2021 ou début juillet 2021

Madame Monsieur

Parents de

Scolarisé(s) pour la rentrée 2021 en classe de

.....

Ont pris connaissance **du règlement financier et du règlement intérieur et s'appliqueront à le respecter ainsi que leur(s) enfant(s).**

Joignent la photocopie de leur dernier avis d'imposition. Parents séparés : deux avis.

Ne joignent pas leur avis d'imposition et régleront pour la prochaine année scolaire, pour chacun de leurs enfants, la contribution financière comme indiqué.

Date et signature des deux parents.

